

# Formation continue informatique

## Autodesk Revit Architecture

### Objectifs

Le participant doit être capable de maîtriser et réaliser :

- Comprendre le concept BIM de Revit pour concevoir un projet d'architecture
- Gérer avec méthode les différentes phases du projet
- Modéliser un modèle numérique permettant d'appréhender les différentes phases de la construction que sont le projet, le permis de construire et l'exécution.
- Extraire les documents graphiques

### Contenu et détails de la formation

Contenu	Détails de la formation
<b>Introduction et concepts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BIM, qu'est-ce que c'est ?</li> <li>• Interface du logiciel, les onglets</li> <li>• Les gabarits</li> <li>• Explorer le projet</li> <li>• Création des vues</li> <li>• Paramétrer le modèle : unités et échelles</li> </ul>
<b>Les éléments de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Murs, portes et fenêtres familles, types et occurrences</li> <li>• Sol et dalles</li> </ul>
<b>Les éléments complexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les murs rideaux</li> <li>• Toits en tracé et en extrusion</li> <li>• Les escaliers et les rampes</li> <li>• Les gardes corps</li> </ul>

# Formation continue informatique

Contenu	Détails de la formation
<b>Données et informations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nomenclature de pièces, de surfaces et étiquettes</li><li>• Thématiques par couleurs</li><li>• Mise en page et impression</li><li>• Vue 3D, caméras et rendu</li><li>• Création de feuilles, mise en page et échelles de sortie</li></ul>

## Durée

40 périodes

## Titre obtenu

Une attestation vous sera remise en fin de formation

## Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Bellevue ou de TechnoPôle, à Sierre.

## Bulletin d'inscription

Nom du cours : Autodesk Revit Architecture

Prix en vigueur du cours : CHF 1'500.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

NPA et domicile : .....

Date de naissance : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone mobile : .....

E-mail : .....

**Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)**

Adresse / Entreprise : .....

NPA et ville : .....

-----

Date : .....

Signature : .....

*Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales*

**A remplir et envoyer à l'adresse suivante :**

HES-SO Valais Téléphone : 058 606 90 43

Formation continue informatique E-mail : [info@formationcontinue.ch](mailto:info@formationcontinue.ch)

Techno-Pôle 3 Internet : [www.formationcontinue.ch](http://www.formationcontinue.ch)

3960 Sierre

### OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- Nouvelliste
- Site Hevs
- Autre site internet, lequel ? : .....
- Connaissances, amis

### NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

#### 1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

#### 2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

#### 3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

##### 3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

##### 3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

#### 4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.

Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.